

BULLETIN MUNICIPAL AYZAC-OST

Janvier 2022



Editorial

Depuis maintenant 18 mois, une nouvelle équipe de 10 conseillers municipaux volontaires et dynamiques s'investit dans la gestion communale.

Grâce à leur investissement actif au sein des différentes commissions mises en place, depuis le début du mandat, et à leur participation assidue aux conseils municipaux, les divers dossiers et projets communaux se réalisent.

La commission animation, communication, lien social a souhaité renouer avec la tradition de publier un bulletin d'information, permettant à chacun d'être informé de la vie de notre commune.

Malgré un contexte financier rendu difficile par une diminution importante des dotations de l'Etat, l'équipe municipale, par son investissement, continue à envisager des aménagements avec le souci constant d'un développement harmonieux et de l'amélioration de la qualité de vie dans notre village.

Ce début de mandat s'est déroulé dans un contexte particulièrement difficile suite à la pandémie du COVID-19. Cet épisode sanitaire aura cependant permis de conforter une valeur essentielle : la solidarité.

Dans notre commune, l'action entreprise par des bénévoles afin de réaliser des masques pour la population et des blouses à destination du Centre Hospitalier de Lourdes, fut un bel acte de citoyenneté.

J'espère que chacune et chacun d'entre vous traverse cette période le plus sereinement possible.

Le nombre important des nouvelles constructions démontre qu'Ayzac-Ost est un village attractif notamment grâce à la présence de divers services (école, maison de santé pluridisciplinaire, commerces...) et nous souhaitons accueillir et associer au mieux les nouveaux habitants à la vie de notre commune.

Souhaitons ardemment que la situation sanitaire s'améliore au plus vite. Cette crise nous rappelle que la santé est le bien le plus précieux. C'est donc le vœu que je formule chaleureusement pour vous et vos proches pour cette nouvelle année et pour l'avenir.

Le Maire, Serge CABAR

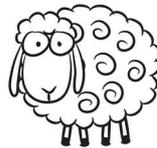
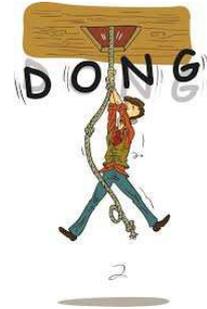
SOMMAIRE

Notre commune	4
1. Ayzac-Ost.....	4
2. Conseil Municipal et personnel communal.....	4
Commissions Municipales	5
1. Finances (Élaboration et suivi du budget).....	5
2. Maintenance et Travaux.....	5
3. Embellissement (fleurs, espaces verts ...).....	5
4. Plan Communal de Sauvegarde.....	5
5. Animation, communication, lien social.....	5
Partenariat	6
1. CCPVG	6
2. SIAEP.....	6
3. SPES.....	7
4. RPI	7
Réalisations	8
1. Nouvelle acquisition.....	8
2. Rénovation énergétique de 4 logements communaux.....	8
3. Voirie	9
Dossiers en cours	10
1. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).....	10
2. L'amélioration de la défense incendie.....	11
Projet	12
Evènements	13
1. La commune fête ses centenaires.....	13
2. Le feu de la Saint Jean.....	14
3. Escales d'automne Jazz'Pyr	14
Bien vivre ensemble	15
Informations Pratiques.....	16

Notre commune

1. Ayzac-Ost

Ici, nous vivons à la campagne avec tous ses sons si caractéristiques...



Si vous appréciez tout cela, vous êtes au bon endroit !!!

2. Conseil Municipal et personnel communal



Haut gauche à droite : Odile Abadie (Secrétaire) – Carla Mestre – Valérie Minier (Adjoint) – Marina Parrou – Françoise Lallart-Groc – Michel Guirlé (Agent technique)
Bas gauche à droite : Jacques Faillero (Adjoint) – Didier Lacabanne (Adjoint) – Serge Cabar (Maire) – Guillaume Nogradat – André Latapie – Maria Agra et René Escafre (Absents de la photo)

Commissions Municipales

1. Finances (Élaboration et suivi du budget)

Maria AGRA
Serge CABAR
Jacques FALLIERO
Françoise LALLART-GROC

André LATAPIE
Carla MESTRE
Valérie MINIER

2. Maintenance et Travaux

Jacques FALLIERO
Didier LACABANNE

André LATAPIE
Guillaume NOGRABAT

3. Embellissement (fleurs, espaces verts ...)

Didier LACABANNE
Carla MESTRE

Valérie MINIER

4. Plan Communal de Sauvegarde

Jacques FALLIERO
Didier LACABANNE

Françoise LALLART-GROC
Marina PARROU

5. Animation, communication, lien social

Maria AGRA
Serge CABAR
Françoise LALLART-GROC
Carla MESTRE

Valérie MINIER
Guillaume NOGRABAT
Marina PARROU

Partenariat

1. CCPVG

Les Vallées des Gaves, ce sont 5 vallées entre hauts sommets et moyenne montagne, toutes traversées par des gaves avec comme point de confluence, la vallée d'Argelès-Gazost, commune où se situe le siège administratif de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG).



La communauté de communes est l'outil intercommunal de développement à l'échelle de l'ensemble des vallées où siègent 63 conseillers communautaires, dont les maires des 46 communes du territoire pour l'élaboration d'un budget d'actions collectives sur des compétences communes légales obligatoires et d'autres facultatives.

Au sein de notre conseil municipal, siègent à diverses commissions :

- Conseiller Communautaire : Serge CABAR ;
- Education Enfance Jeunesse : Carla MESTRE ;
- Environnement et Développement Durable : Maria AGRA ;
- Tourisme : Marina PARROU.

2. SIAEP

Le SIAEP, quésac'eau ?

La commune d'Ayzac-Ost est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Argelès-Gazost et de l'Extrême de Salles (SIAEP).

Ce syndicat, créé dans les années 1930, est composé des communes d'Argelès-Gazost, Ayzac-Ost, Gez, Salles et Sère-en-Lavedan. Il a pour objet d'assurer la ressource, la protection et l'adduction d'eau brute nécessaire aux besoins des communes membres, jusqu'à l'amont des réservoirs propres à chaque commune. Le traitement en eau potable est réalisé par chaque collectivité.

Le syndicat est alimenté par 3 captages situés dans la vallée du Bergons, alimentés par les sources de l'OEIL DU BERGONS, de PEGUILLA et de GLEZIA. Les besoins nécessaires annuels représentent environ 290 000 m³ (+/- 30 000 m³ pour notre commune). L'adduction est réalisée par un réseau d'une quinzaine de kilomètres et de nombreux ouvrages hydrauliques.

Les budgets prévisionnels 2021 s'élèvent à 145 830 € en fonctionnement et à 127 450 € en investissement.

Les représentants de notre commune sont Jacques FALLIERO et Maria AGRA.

3. SPES

Le Syndicat Pastoral de l'extrême de Salles (SPES) est une structure intercommunale créée en 1913. Il regroupe les communes d'Agos-Vidalos, Ayzac-Ost, Gez, Ouzous, Salles et Sère-en-Lavedan. Sa vocation est de gérer les quelques 1700 Ha de surfaces d'estives (propriétés de ces 6 communes situées à Salles) ainsi que les pistes et chemins contigus.



La zone pastorale accueille une trentaine d'éleveurs, la moitié environ vient de l'Extrême de Salles.

La quasi-totalité du territoire est en zone Natura 2000 et environ 1/3 est compris dans la réserve naturelle régionale du massif du Pibeste Aoulhet. Il s'étend approximativement du Col d'Andorre au

Col de Spandelles d'une part et jusqu'au col d'Espades d'autre part.

Le périmètre du syndicat abrite aussi la ressource forestière de notre commune dont la vente de coupes de bois abonde notre budget communal.

La transhumance ainsi que la pratique d'un écobuage raisonné permettent de garder des milieux ouverts ainsi que le maintien d'une biodiversité riche, qu'elle soit faunistique ou floristique.

Ce syndicat, bien que très ancien, répond encore aujourd'hui à cette notion de proximité grâce à la mise en commun de moyens communaux. A l'heure des fusions, ces petites structures sont vitales dans la gestion et la maîtrise de nos territoires.

Les représentants de notre commune sont André LATAPIE et Guillaume NOGRABAT.

4. RPI

Notre village a un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) placé sous la compétence de la CCPVG et constitué de deux écoles :

- Ayzac-Ost avec 24 élèves et 4 niveaux GS, CP, CE1 et CE2 ;
- Agos-Vidalos avec 18 élèves et deux niveaux, CM1 et CM2.

La cantine et la garderie se font dans les locaux de l'école d'Ayzac-Ost.

La présence constante des enfants au sein du RPI rend le village vivant et accueillant. Les enfants s'impliquent dans la vie du village et apprennent à le connaître. Au cours des années précédentes, avant la pandémie, les élèves rendaient visite à la maison de retraite apportant de la joie à nos aînés.

Le RPI permet aux enfants de découvrir le ski, la nature environnante avec plusieurs projets en partenariat avec le Parc National des Pyrénées, d'apprendre l'occitan... Ainsi ceci leur permet de grandir dans un environnement très favorable à leur épanouissement. Cette année, les élèves de l'école d'Agos-Vidalos s'initient au canoë kayak.

La représentante de notre commune est Carla MESTRE.

Réalisations

1. Nouvelle acquisition

Vous ne verrez plus le vieux tracteur rouge. Après des années de bons et loyaux services, il a rendu l'âme sur le bord du chemin.



Bienvenue donc à notre nouvelle Tondeuse autoportée ETESIA qui, au-delà d'une simple tonte comme jusqu'alors, pourra désormais également la ramasser et la benner en hauteur. Et comme notre employé municipal n'a pas mis longtemps à maîtriser la bête, gageons que l'entretien des espaces verts en soit grandement amélioré.

2. Rénovation énergétique de 4 logements communaux

Ayzac-Ost possède 7 logements communaux et envisage la poursuite de sa politique de réhabilitation. La municipalité souhaite une mise en valeur patrimoniale de ces biens et l'amélioration de la qualité de vie et du confort de ses locataires.



Une première opération, réalisée en 2017, a permis la réfection des menuiseries de 3 logements situés dans le bâtiment de la mairie et de l'école.

Un projet vise à la réfection énergétique des 4 logements restants situés dans le bourg. Afin de répondre d'une part à la réglementation thermique et d'autre part à l'éligibilité des aides financières, les opérations d'optimisation énergétique sont basées sur un diagnostic spécifique, précisant les performances énergétiques avant et après travaux préconisés. Les travaux consistent aux opérations suivantes :

- Remplacement de l'existant par des menuiseries double vitrage norme NF ;
- Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée hydroréglable ;
- Installation d'une chaudière gaz à condensation avec robinets thermostatiques ;
- Optimisation de l'isolation.

Le montant de ces travaux s'élève à 41 076,18 € HT soit 49 291,42 € TTC, subventionnés à hauteur de 80 % par la Région Occitanie (40 %) et par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) (40 %).

Les opérations doivent se dérouler à l'automne 2021. Les entreprises retenues sont les Etablissements Bégaries (Argelès-Gazost) pour la plomberie et le chauffage et Batan Menuiseries (Julos) pour les menuiseries.

3. Voirie

La commune dispose de 10,260 km de voirie communale.

Les voies communales représentent l'ensemble des voies de circulation qui appartiennent au domaine public routier, dont l'entretien constitue une dépense obligatoire pour la commune.

Dans ces objectifs, et à l'instar des années précédentes, le programme de voirie 2021, comprend les opérations suivantes :

- Accès aux logements communaux (derrière l'église), Place de la Fontaine, et trottoirs autour de la mairie : préparation et reprofilage du support, mise en œuvre d'un enrobé à chaud ;
- Chemin du Sailhet (sur 140 ml) : Réfection de la structure, mise en œuvre d'un enrochement, réfection partielle du revêtement.

Le coût de ces opérations s'élève à un montant de 39 711,10 € HT soit 47 653,32 € TTC. Le Conseil Départemental 65, soutient cet investissement à hauteur de 50 %.

Ces travaux seront réalisés début 2022, par l'entreprise Colas Sud-Ouest.

Dossiers en cours

1. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune est dotée d'un plan de prévention des risques naturels approuvé par arrêté préfectoral du 11/09/2019. Règlementairement, un PCS doit être réalisé. En conséquence, une commission communale spécifique a été créée.

Le PCS est un outil opérationnel réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Les risques recensés sur la commune sont :

- Naturels : inondation, crue torrentielle, mouvement de terrains, chutes de blocs, ravinement, séismes ;
- Technologiques : transports de matières dangereuses ;
- Sanitaires : perte électricité, perte eau potable, pollution.

Le PCS se base sur le recensement des vulnérabilités, des risques, présents et à venir, ainsi que des moyens disponibles sur la commune. Le PCS prévoit une organisation élaborée pour chacun de ces risques afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

Pour améliorer l'efficacité de l'alerte et la mise en œuvre ciblée des secours, un formulaire de renseignements personnels, respectant des dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), a été distribué à l'ensemble de la population de notre village.

Ce PCS a été validé en Conseil Municipal et approuvé à la fin de l'année 2021. Un exemplaire « public » sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune. Pour accompagner ce PCS, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) vous est distribué en même temps que ce bulletin.

2. L'amélioration de la défense incendie

La municipalité va réaliser une optimisation de la défense incendie.

Le système de défense incendie, composé de 14 points (bouches ou bornes), est alimenté par le réseau d'eau potable desservant l'ensemble du village. Ces équipements ont fait l'objet d'un contrôle global (état de fonctionnement, débit et pression) fin 2020 par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Sur la base des préconisations du SDIS, les principaux objectifs sont :

- Assurer la sécurité incendie des habitations et installations situées notamment sur le secteur d'activités commerciales ;
- Optimiser le système de défense incendie existant, en tenant compte des enjeux cumulatifs ;
- Se mettre en conformité avec la réglementation en matière de sécurité incendie.

Pour améliorer le service incendie, l'opération comprend :

- Le remplacement du poteau incendie n°9 place de la Fontaine (déjà réalisé à la suite d'un sinistre) ;



- L'implantation de 2 bouches d'incendie, chemin de la Plaine, l'une à l'angle de la voie verte et l'autre près de la ferme « Hourcastagnou » ;
- L'équipement d'une colonne d'aspiration sur la réserve existante près de la mairie.

Le montant de ces travaux s'élève à 9 200,00 € HT soit 11 040,00 € TTC.

L'opération, programmée fin 2021, est subventionnée à hauteur de 65 % par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le système de défense incendie communal, optimisé par ces aménagements complémentaires projetés, fera l'objet d'un arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie (ARDECI).

Projet

Accompagnant la fin de la mise en commun des moyens techniques partagés jusqu'alors avec Agos-Vidalos, le Conseil Municipal a décidé de doter notre commune d'un atelier d'entretien et de stockage de matériel.

L'emplacement choisi se situe sur le terrain de la Station d'Épuration, chemin du Sailhet, qui présente l'avantage d'être déjà viabilisé (énergie, eau potable, assainissement) et équipé de sanitaires.

En outre, le choix d'un lieu à l'écart des habitations permettra la réalisation, sans contrainte, des activités pouvant être bruyantes, parfois matinales, sans gêner le voisinage.

Les premiers coups de pioche sont prévus dans le courant de l'année 2022. Pour l'heure, un avant-projet reprenant les besoins exprimés a été élaboré par le cabinet d'architectes PERETTO.



Evènements

1. La commune fête ses centenaires



Au nom du conseil municipal, Monsieur le Maire a eu le plaisir d'offrir un panier garni de gourmandises sucrées et salées à JULIENNE FORT à l'occasion de ses cent ans.

Accompagnée de sa famille, Julienne, amusée, les yeux rieurs, a répondu avec entrain à toutes les questions et raconté quelques histoires de sa jeunesse ponctuées de dictons en patois.

Emue en recevant ses cadeaux, Julienne a ajouté « Qu'èi a hèr de tot aqueros ! » (Que dois-je faire de tout ça !)

Puis au cours de cette rencontre quelques rayons de soleil se sont montrés et Julienne a dit « Hei arrèr-so doman calor » (Soleil en fin de journée, demain beau temps !)

Julienne née Cassou, vit depuis sa naissance le 24 janvier 1921, à Ost dans la maison familiale de la rue de la vieille tour où elle est très entourée de ses proches et voisins. Elle a épousé Julien FORT le 1er avril 1951 et a donné naissance à deux filles et deux garçons. Sa famille s'est enrichie de 9 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants.

Toujours vaillante, elle aime passer ses journées à lire, rechercher les mots mêlés, préparer ses petits plats favoris (oignons frits à la tomate et à l'oeuf, ses goûters) et surtout causer sur le banc si le temps le permet.

En se quittant Julienne a renouvelé ses remerciements et salué ses visiteurs : « Adishatz e portatz ve pla ! » (Au revoir et portez-vous bien) !

ADOLPHE DELL ANGELA, sa famille, ses amis et les personnes qui l'aident à rester à domicile se sont réunis le 20 novembre 2021 pour fêter ses 100 bougies le jour J. Cent années d'une existence ponctuée par la guerre, l'exil, le travail puis la quiétude familiale loin de sa région natale.

Adolphe, né en 1921 à Aviano en Italie, scolarisé jusqu'à l'âge de 13 ans, est ensuite embauché comme apprenti forgeron puis ouvrier par un serrurier. Après des années difficiles pendant la guerre vécue en tant que militaire puis prisonnier

en Allemagne, il entre en 1946 en France. A la suite de diverses escales, il rejoint en 1957 l'entreprise BACCI de Pierrefitte-Nestalas. Ses souvenirs des grands chantiers d'altitude restent bien présents dans sa mémoire... En 1975, il intègre la société TERRASTIC jusqu'à son départ pour une retraite bien méritée en 1982.

Adolphe séjourne à Arrens-Marsous et fait la connaissance d'Adèle ARTIGALAS. Ils se marient le 11 Avril 1958 à Argelès-Gazost où ils vont vivre quelques années. Fin 1966, ils achètent un terrain, lotissement du Bergons à Ayzac-Ost. Il réalise la quasi-intégralité de la construction de leur maison où il habite toujours, aujourd'hui seul, à la suite du décès de son épouse Adèle en 2009.



Adolphe consacre ses journées à son magnifique jardin potager qui a nourri famille et amis durant de longues années et reste sa fierté. Son passé professionnel lui a donné des compétences en matière de bricolage : soudure, peinture, terrassement, taille des haies, des arbres.

Il touche à tout avec bonheur ! Bien sûr son entourage lui conseille la prudence...

Au cours de cette fête familiale et au nom du conseil municipal, Monsieur le Maire lui a remis un panier garni de diverses gourmandises.

2. Le feu de la Saint Jean

Le 3 juillet 2021, nous avons pu, après une année d'interruption imposée par la crise sanitaire, organiser à nouveau le Feu de la Saint-Jean.

Autour d'un en-cas offert par la municipalité, vous êtes venus nombreux partager ce moment de convivialité. Le mauvais temps aurait pu gâcher notre plaisir mais les éléments ont décidé d'être de notre côté, quelle chance ! Depuis plusieurs années, cette fête est l'occasion de rencontrer nos voisins et plus largement les habitants de notre village, toutes générations confondues.



L'embrasement du feu a marqué l'épilogue d'une soirée riche en échanges. De bons moments que nous espérons renouveler au mois de juin prochain et à d'autres occasions.

3. Escales d'automne Jazz'Pyr

Le programme "Itinérance d'Octobre avec Jazz à Luz" s'est achevé le dimanche 24 Octobre dans le cadre des Escales d'Automne en partenariat avec notre commune.



Ce rendez-vous musical du dimanche 24 octobre a été l'occasion :

- d'aller à la rencontre des habitants de la Vallée des Gaves ;
- d'écouter un concert de Jazz dans l'église Romane Saint André d'Ayzac ;
- de se retrouver autour d'un déjeuner en fanfare sur le stade du village ;
- de se balader en musique et à bicyclette, entre amis ou en famille sur la voie verte des Gaves.

Tout était réuni pour faire de cette journée musicale une réussite avec un très beau soleil, de nombreux spectateurs et un contact sympathique entre intervenants et visiteurs.

Bien vivre ensemble

La campagne attire une population croissante en recherche de tranquillité et de nature, d'un cadre de vie agréable.

Bien vivre ensemble au quotidien dépend de la bonne volonté de chacun et repose sur la tolérance, la courtoisie, l'entraide, le respect de son voisinage et de son environnement.

Respecter les règles de vie en société, être attentif aux autres, et prendre soin de ce qui est notre bien commun, l'espace public, est de notre responsabilité à tous, la municipalité et ses habitants.

La collectivité, c'est nous ! Il ne dépend que de nous tous de bien vivre ensemble.

Nous constatons que de nombreux chiens divaguent dans notre village, sans surveillance. Que dit la réglementation ? Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

N'oublions pas que, si la nature appartient à tous, les zones agricoles doivent être protégées car les déjections de nos chers toutous ne constituent pas un engrais naturel mais bien une source de parasites pour les animaux tels que vaches, moutons.

Alors, à chacun de rester maître de ses animaux domestiques et s'assurer qu'il reste sous notre surveillance dans notre propriété comme à l'extérieur, en empruntant et en respectant les chemins de promenade.



La commune est un lieu de vie dans lequel quelques compromis sont parfois nécessaires. C'est accepter et comprendre l'environnement dans lequel on vit.

Depuis l'interdiction d'utilisation de produits tels que désherbants, pesticides, fongicides, il est difficile de se débarrasser des "mauvaises herbes" qui poussent au pied de nos murs. Nous recherchons des solutions en essayant de ne pas surcharger l'emploi du temps déjà bien rempli de notre agent communal, en gardant à l'esprit la nécessité de maîtriser le budget. Actuellement, nous avons recours à une balayeuse.

Les travaux de bricolage / jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage, en raison de leur intensité sonore (tondeuses...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.



Aussi, les branches doivent être coupées à l'aplomb des voies et les haies conduites de manière que leur développement ne dépasse pas sur les voies et trottoirs.

Informations Pratiques

Accueil du public et contacts

MAIRIE, 57 avenue des Pyrénées
Tel : 05 62 97 26 04

Lundi : 16h-18h30, jeudi : 13h-16h, vendredi : 9h-11h30
e-mail : mairie@ayzac-ost.info
site internet : ayzac-ost.info



Numéros d'urgence



Centre hospitalier de Lourdes
05.62.42.42.42



Centre hospitalier de Bigorre Tarbes
05.62.51.51.51



15 : SAMU, urgences médicales



17 : Police secours, gendarmerie



18 : Pompiers - Incendie et sauvegarde des vies humaines



3237 : Pharmacie de garde



112 : Urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou secours médical, accessible dans toute l'Union européenne



114 : Orientation des personnes sourdes ou malentendantes vers les autres num d'urgence, accessible par application ou sms



115 : Personne sans abri ou en difficulté dans la rue



116 000 : Urgence sociale enfants disparus (fugue, enlèvement, ...)



119 : Urgence sociale - Enfants en danger - Parents en difficulté



3919 : Victimes de violences